



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2016

Le vingt-sept janvier deux mille seize, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du CIAS à Brantôme en Périgord, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires :	47
Présents :	41
Votants :	45 dont 4 pouvoirs

Date de la convocation : 20 janvier 2016

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Raymond BOUCAUD, Josiane BOYER, Olivier CHABREYROU, Guy-José LAGARDE (suppléant de Anita CATUSSE), Gaston CHAPEAU, Eric CHARRON, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Thierry JEAN (suppléant de Guy Robert DUVERNEUIL), Henri FAISOLE, Malaurie GOUT DISTINGUIN, Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Sabine STEMMELEN (suppléante de Jean-Jacques LAGARDE), Anémone LANDAIS, Didier CHEYRADE (suppléant de Jean-Marie MARCHAND), Claude MARTINOT, Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD (suppléant de Christian MAZIERE), Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Pierre MORIN, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Catherine ROUMAILLAC, Claude SECHERE, François THOMAS, Fabienne THORNE, Frédéric VILHES

Etaient absents : (excusés) : Mesdames et Messieurs Martial Henri CANDEL, Jean-Claude FAGETE, Jean-Jacques MARTINOT, Sylvie MAZIERES, Francis REVIDAT, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Pouvoirs : 4

Monsieur Jean-Claude FAGETE a donné pouvoir à Monsieur Benoît HARMAND
Madame Sylvie MAZIERES a donné pouvoir à Monsieur Olivier
CHABREYROU

Madame Bernadette VAN DEN DRIESSCHE a donné pouvoir à Monsieur
François NEGRIER

Monsieur Martial Henri CANDEL a donné pouvoir à Madame Monique
RATINAUD

Monsieur Jean-Pierre GROLHIER est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux élus communautaires.

Puis, il passe à l'ordre du jour qui est le suivant :

I-APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2015

II- LECTURE DES DECISIONS

III- Gens du voyage

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Lancement d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique concernant l'acquisition des parcelles situées « Les Terrières » à Brantôme en Périgord, pour l'implantation de l'aire d'accueil pour les gens du voyage.

IV-Syndicat Mixte de Rivières du Bassin de la Dronne (SRB Dronne)

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Nouvelle désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants pour siéger au SRB Dronne (dans le cadre de la commune nouvelle Brantôme en Périgord).

V-Syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères de Nontron (SMCTOM de Nontron)

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Nouvelle désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants pour siéger au SMCTOM de Nontron (dans le cadre de la commune nouvelle Brantôme en Périgord).

VI- Administration Générale/Finances

Rapporteur : Messieurs Jean-Paul COUVY et Gérard COMBEALBERT

1°) Notification provisoire des attributions de compensation pour l'exercice 2016
2°) Approbation de la convention portant protocole de mise en œuvre de la transmission des actes, avec la Préfecture de la Dordogne.
3°) Acceptation du versement de la participation financière à la commune de La Rochebeaucourt concernant les travaux d'aménagement des places de la Mairie et de l'église à la suite du transfert de la compétence « aménagement des centres-bourgs ».

la subdélégation n'a pas été traitée. D'autre part, il rappelle que, dès lors que l'on donne pouvoir, il appartient à la personne détentrice du pouvoir d'agir en conséquence et qu'il s'agit d'une relation de confiance entre les personnes.

- Madame Monique RATINAUD regrette de ne pas avoir été informée plus tôt de ce droit de préemption au profit de l'aire d'accueil.
- Monsieur Alain PEYROU fait remarquer que son intervention concernant le financement par les collectivités des maisons médicales n'ait pas été notée et réaffirme qu'il s'agit là d'une mission régalienne de l'Etat, au même titre que l'Education, la Défense, la Sécurité... et qu'il lui appartient d'assumer ses responsabilités.

Le Président suggère que les réunions des conseils communautaires soient à l'avenir enregistrées.

Le procès-verbal est approuvé avec :

Contre : 2 voix : Mesdames Anne-Marie CLAUZET et Malaurie GOUT DISTINGUIN

Absentions : 8 voix : Mesdames et Messieurs Frédéric VILHES (absent à la séance du 16 décembre 2015), Raymond BOUCAUD, Yves ARLOT, Christian NEYCENSSAS, Alain PEYROU, Gaston CHAPEAU, Monique RATINAUD, Fabienne THORNE

Pour : 35 voix : Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Michel BOSDEVESY, Josiane BOYER, Martial Henri CANDEL, Olivier CHABREYROU, Guy-José LAGARDE (suppléant de Anita CATUSSE), Eric CHARRON, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Jean-Claude FAGETE, Thierry JEAN (suppléant de Guy Robert DUVERNEUIL), Henri FAISSE, Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Sabine STEMMELEN (suppléante de Jean-Jacques LAGARDE), Anémone LANDAIS, Didier CHEYRADE (suppléant de Jean-Marie MARCHAND), Claude MARTINOT, Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD (suppléant de Christian MAZIERE), Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Pierre MORIN, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Christian NEYCENSSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Jean-Robert RAVON, Catherine ROUMAILLAC, Claude SECHERE, François THOMAS, Sylvie MAZIERES,

II- LECTURE DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions du Président qui ont été prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées par délibération n°2014/06/126bis du 16 juin 2014.

Décision 2015/12/85 du 29 décembre 2015 :

De signer une convention avec l'Agence Technique Départementale pour la fourniture du service de télétransmission des actes de la Communauté de

4°) Demande de DETR 2016 concernant les projets suivants :

Rapporteur : M. Gérard COMBEALBERT

- ✓ Aménagement et la mise aux normes accessibilité de cabinets médicaux dans un bâtiment existant à Brantôme en Périgord
- ✓ Logements de la maison de santé de Mareuil
- ✓ Piscine de Champagnac concernant les travaux d'accessibilité
- ✓ Travaux d'aménagement des centres-bourgs :
- ✓ Travaux d'aménagement pour l'accès et la viabilisation de la partie Sud de la ZAE de Biras
- ✓ Travaux d'aménagement pour l'accès à la ZAE de Font Vendôme

5°) Adhésion à l'Association Périgord Développement pour 2016.

6°) Désignation d'une secrétaire de mairie d'une commune pour siéger au comité de pilotage du schéma de mutualisation pour remplacer la secrétaire de mairie d'Eyvirat qui a démissionné pour mutation dans une collectivité hors territoire.

VII- Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Désignation d'un élu référent pour siéger à la commission consultative paritaire.

VIII- Urbanisme/Développement durable

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GROLHIER

1°) Désignation du bureau d'études pour la mise en place du PLUi.

2°) Désignation d'un élu référent et d'un référent technique pour siéger au comité de pilotage dans le cadre du projet « territoire à énergie positive ».

IX-Questions diverses

§§§§§§§§§§§§§§§§

I-APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2015

Le Président soumet à l'approbation du conseil communautaire le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2015.

- ✓ **Plusieurs remarques ont été faites par** :
 - Mesdames Anne-Marie CLAUZET et Malaurie GOUT DISTINGUIN (avaient respectivement donné pouvoir) regrettent que l'ordre du jour n'ait pas été suivi sur le point concernant la subdélégation du droit de préemption urbain.

Le Président leur répond qu'il a tout pouvoir pour préempter et qu'il a tenu à informer le conseil des motifs de sa décision. En conséquence, le point portant sur

Communes et la signature électronique pour les montants respectifs de 200 euros par an et 60 euros par certificat et par an.

Décision 2015/12/86 du 16 décembre 2015 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés, d'une superficie totale de 10a 82ca, situés à 12 rue Fontaine, et le Bourg, à Mareuil.

Décision 2015/12/87 du 17 décembre 2015 :

D'exercer le droit de préemption urbain pour les biens suivants (section C, parcelles n°682 et 684), d'une superficie totale de 48a 47ca, situés aux Terrières, à Brantôme, pour le projet suivant :

- réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage ;

D'effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette préemption.

Décision 2015/12/88 du 28 décembre 2015 :

Décide de signer une convention avec la Communauté de Communes Charente Boëme Charraud précisant les modalités de transfert du Compte Epargne Temps de Madame CANTET Michelle (soit une reprise de quatre jours et demi par l'établissement d'accueil) et fixant le montant de l'indemnisation de ces congés à hauteur de 463.33 euros.

Décision 2015/12/89 29 décembre 2015 :

D'effectuer les virements de crédits comme suit :

OBJET DE LA DEPENSE	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Montant	Chapitre et article	Montant
Fournitures de petit équipement	011/60632	742.00		
Entretien bâtiments	011/61522	3 400.00		
Maintenance	011/6156	568.68		
Divers	011/6228	2 600.00		
Concours divers	011/6281	1 700.00		
Contribution aux organismes de regroupement			65/6554	8 268.68
Subventions aux associations			65/6574	742.00
TOTAL		9 010.68		9 010.68

Décision 2015/12/90 30 décembre 2015 :

De supprimer la régie de recettes taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2016.

Décision 2015/12/91 30 décembre 2015 :

De supprimer la régie de recettes « produits touristiques » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Décision 2015/12/92 31 décembre 2015 :

De créer une régie de recettes « tourisme » à compter du 1^{er} janvier 2016 pour l'encaissement des produits suivants :

- 1°) Produits touristiques et dépôts publicitaires
- 2°) Produits touristiques pouvant entraîner des droits d'entrée (spectacles, excursions et autres...).
- 3°) Taxe de séjour.
- 4°) Billetterie

Décision 2016/01/01 du 11 janvier 2016 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés, d'une superficie totale de 88a 97ca, situés à Haut Doumen et Font Vendôme à Brantôme.

Décision 2016/01/02 du 11 janvier 2016 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés, d'une superficie totale de 78a 76ca, situés à 17 route Raymond Roland et Saint Priest, à Mareuil.

Décision 2016/01/03 du 12 janvier 2016 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés, d'une superficie totale de 72a 10ca, situés à Lieu-dit Chauffedour, à Brantôme.

Décision 2016/01/04 du 13 janvier 2016 :

D'effectuer les virements de crédit comme suit :

OBJET DE LA DEPENSE	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Montant	Chapitre et article	Montant
Concessions et droits similaires	201427/2051	2 000.00		
Matériel de bureau et informatique			201427/2183	2 000.00
TOTAL		2 000.00		2 000.00

Décision 2016/01/05 du 15 janvier 2016 :

Décide de signer une convention avec la Communauté de Communes Charente Boëme Charraud précisant les modalités de transfert du Compte Epargne Temps de Madame CANTET Michelle (soit une reprise de quatre jours et demi par l'établissement d'accueil) et fixant le montant de l'indemnisation de ces congés à hauteur de 462.45 euros. (Annule et remplace la décision n°2015/12/88)

Décision 2016/01/06 du 18 janvier 2016 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné, d'une superficie totale de 03a 34ca, situé à 43 rue Gambetta à Brantôme.

Décision 2016/01/07 du 19 janvier 2016 :

D'effectuer les virements de crédit comme suit :

OBJET DE LA DEPENSE	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Montant	Chapitre et article	Montant
Locations immobilières	011/6132	5 667.54		
Intérêts – Rattachement ICNE			66/66112	5 667.54
TOTAL		5 667.54		5 667.54

Décision 2016/01/08 du 19 janvier 2016 :

D'effectuer les virements de crédit comme suit :

OBJET DE LA DEPENSE	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Montant	Chapitre et article	Montant
Bâtiments	011/61522	449.20		
Intérêts – Rattachement ICNE			66/66112	449.20
TOTAL		449.20		449.20

Décision 2016/01/09 du 19 janvier 2016 :

Décide de signer un avenant numéro un au bail à usage professionnel signé avec M. RENAULT Thomas, kinésithérapeute, qui précise que le bailleur «Commune de Bourdeilles» est remplacé par la «Communauté de Communes Dronne et Belle».

Précise que les autres clauses du bail restent inchangées.

Décision 2016/01/10 du 19 janvier 2016 :

Décide de signer un avenant numéro un au bail à usage professionnel signé avec Mesdames LABRUGERE Isabelle, GOSSET Céline, et Messieurs CONSTANCEAU Stéphane, MONTEIL Jean-François, infirmiers, qui précise que le bailleur «Commune de Bourdeilles» est remplacé par la «Communauté de Communes Dronne et Belle».

Précise que les autres clauses du bail restent inchangées.

Décision 2016/01/11 du 20 janvier 2016 :

D'effectuer les virements de crédit comme suit :

OBJET DE LA DEPENSE	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Montant	Chapitre et article	Montant
Emprunts	16/1641	27 142.81		
Autres communes			27/276348	27 142.81
TOTAL		27 142.81		27 142.81

III- Gens du voyage

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Lancement d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique concernant l'acquisition des parcelles situées « Les Terrières » à Brantôme en Périgord, pour l'implantation de l'aire d'accueil pour les gens du voyage.

Le Président informe le conseil des faits nouveaux intervenus ce matin même :

Une visite a eu lieu en présence de Monsieur le Sous-Préfet, à l'initiative de ce dernier, des représentants de la Direction Départementale des Territoires et de l'Unité Territoriale de Nontron et du Conseil Départemental.

Lors de cette visite, le propriétaire s'est rendu sur les lieux. Après une discussion avec Monsieur le Sous-Préfet, le propriétaire a convenu qu'il fallait sortir de cette situation et en conséquence, accepterait une vente amiable au prix de 23 000 €, sous réserve que les gens du voyage stationnant épisodiquement à la Fontaine d'Amour n'y séjournent plus et que ce lieu fasse l'objet d'un accueil touristique et que la commune donne un avis favorable pour l'aménagement de ce site.

- Monsieur Yves ARLOT demande si les parcelles au lieu-dit « les Terrières » sont en zone constructible. Le Président lui répond que ces parcelles sont classées en zone UY et qu'en conséquence, il n'y a pas besoin de révision ou modification du PLU de la commune.
- Madame Monique RATINAUD a donné lecture d'une déclaration qui sera jointe au procès-verbal.
- Monsieur Claude MARTINOT rappelle ses craintes concernant l'extension potentielle de la zone à vocation économique dans l'avenir.

En conséquence, le Président demande le retrait de cette délibération, demande à la commune de Brantôme en Périgord de se positionner sur l'aménagement de la Fontaine d'Amour. Puis, le dossier sera débattu au conseil du 24 février prochain.

IV-Syndicat Mixte de Rivières du Bassin de la Dronne (SRB Dronne)

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Nouvelle désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants pour

siéger au SRB Dronne (dans le cadre de la commune nouvelle Brantôme en Périgord).

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle de Brantôme en Périgord (ex communes de Brantôme et Saint-Julien de Bourdeilles), il appartient à la communauté de communes Dronne et Belle, adhérente au syndicat mixte de rivières du Bassin de la Dronne de renommer l'ensemble des délégués titulaires et suppléants dudit syndicat.

Les statuts du syndicat précisent qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune, donc au global 30 délégués titulaires et 30 délégués suppléants pour l'établissement public de coopération intercommunale.

Sauf demande particulière des communes, le président propos de reconduire les délégués préalablement désignés des communes et demande aux élus de la nouvelle commune de Brantôme en Périgord de communiquer le nom de leurs délégués.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Désigne les délégués suivants pour siéger au comité syndical du syndicat mixte de rivières du Bassin de la Dronne :

Communes	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Beaussac	Jacqueline LACHAUD	Stéphanie MARCENAT
Biras	Agnès DANIEL	Claude SECHERE
Bourdeilles	Nicolas DUSSUTOUR	Frédérique FOURNIER
Brantôme en Périgord	Claude MARTINOT	Christian NEYCENSSAS
Bussac	Jean-Pierre DELFAUD	Josiane MATHIEU
Cantillac	Sébastien BORDAS	Nathalie CHOLET
Champagnac-de-Belair	Yves MARIAUD	Jean-Paul MOUSNIER
Champeaux-la-Chapelle-Pom	Max RAYMONDAUD	Max MAZIERE
La Chapelle-Faucher	Claude BERSAC	Bernard MOIRAND
La Chapelle-Montmoreau	Alain PEYROU	Sylvain PIGEARIAS
Condat-sur-Trincou	Georges POUcant	Alain BORIE
Eyvirat	Guy-José LAGARDE	Mme Dominique JOUSSE'
La Gonterie-Boulouneix	Jacqueline BERNARD	Bruno ROUSSARIE
Les Graulges	François CHEYRADE	André DOYEN
Léguillac de Cercles	Pascal BLANCHARD	Fabrice PRELADE
Mareuil-sur-Belle	Christian RATHAT	Céline MERIAU
Monsec	François SOULARD	Jean-Pierre POUXVIEL
Puyrérier	Guillaume CARAVACA	Pierre MORIN
Quinsac	Franck LACOUR	Michel DUCHANGE
La Rochebeaucourt-et-Argent	Michel BOSDEVESY	Yves LOURS
Rudeau-Ladosse	Gwendoline KIEBERT	Martine DESJARDINS
Saint-Crépin de Richemont	Christian SCIPION	Martial-Henri CANDEL
Sainte-Croix-de-Mareuil	Michel DARRAS	Stéphane de TAVERNIER
Saint-Félix de Bourdeilles	Aude DE COURCEL	Marie-Claire DESPORT

Saint-Pancrace	Jean-Michel CHABAUD	Jean-Pierre SICARD
Saint-Sulpice-de-Marcueil	Jean-Claude BROUILLAUD	Jean-Jacques BIROT
Sencenac-Puy-de-Fourches	Bernard JEAN	Thierry JEAN
Valeuil	Roger PEYRE	Jean-Claude CARTAUD
Vieux-Marcueil	Vincent DUSSOLIER	Michel DUBOQ
Villars	Jean-Pierre GROLHIER	Henri BARBY

V-Syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères de Nontron (SMCTOM de Nontron)

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Nouvelle désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants pour siéger au SMCTOM de Nontron (dans le cadre de la commune nouvelle Brantôme en Périgord).

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle de Brantôme en Périgord (ex communes de Brantôme et Saint-Julien de Bourdeilles), il appartient à la communauté de communes Dronne et Belle, adhérente au syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères de Nontron de renommer l'ensemble des délégués titulaires et suppléants dudit syndicat.

Les statuts du syndicat précisent qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune, sauf pour certaines communes de population plus importantes qui peuvent disposer de deux délégués. La commune de Brantôme en Périgord dispose de deux délégués contre un délégué pour l'ancienne commune de Saint-Julien de Bourdeilles et deux délégués pour l'ancienne commune de Brantôme.

Sauf demande particulière des communes, le président propose de reconduire les délégués préalablement désignés des communes et demande aux élus de la nouvelle commune de Brantôme en Périgord de communiquer les noms de leurs délégués.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Désigne les délégués suivants pour siéger au comité syndical du syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères de Nontron :

Délégués		
Nom Prénom délégués titulaires	Commune	Nom Prénom délégués suppléants
Claude MARTINOT	Brantôme en Périgord	Edmond ZNAIDA
Raymond BOUCAUD	Brantôme en Périgord	Christian NEYCENSSAS
ALLAIN Françoise	Marcueil	ALLAIN Catherine
ROUMAILLAC Catherine	Marcueil	MADOULAUD Christophe
SECHERE Claude	Biras	PINGOT Lionel

NADAL Jean-Michel	Biras	ISSANDOU-BOURGAULT Sandrine
RAYNAUD Jean-Claude	Bourdeilles	MOREL Alain
MAZIERES Sylvie	Bourdeilles	LONGIERAS Didier
VIGIER Jean-François	Champagnac de Belair	MOUNIER Jean-Paul
CUVELIER Marc	Champagnac de Belair	POUYADE Christophe
MARSAT Monique	Beaussac	LAFORT Didier
FAISSOLE Henri	Bussac	MERLE Bernard
FUHR Y Dominique	Cantillac	MARTY Christelle
COMBEALBERT Gérard	Champeaux et la Chapelle Pommier	MOUNIER Brigitte
MILLARET Francis	Condat sur Trincou	MAZIERE Sylvain
DEMEULENAERE Eric	Eyvirat	CATUSSE Anita
MAZIERE Laurent	La Chapelle Faucher	MOIRAND Bernard
PEYROU Alain	La Chapelle Montmoreau	AMOUROUX Thierry
STEMMELEN Sabine	La Gonterie Boulouneix	TROUCAT Michel
UCHER Jean-François	La Rochebeau court	CESSAT Jacky
BLANCHARD Pascal	Léguillac de Cercles	GAY Serge
MARCHAND Jean-Marie	Les Graulges	CELESTINE Huguette
DES FARGES Jean-Robert	Monsec	GENCE Patrick
GAUDOU Corinne	Puyrénier	CLUZEAU Serge
DUCHANGE Michel	Quinsac	LAFORGE Francis
LAURENCON Jacky	Rudeau Ladosse	SERRE Annie
FORT Claudette	St Crépin de Richemont	LEREIN Jean
LAVAUD Alain	St Félix de Bourdeilles	DES PORT Marie-Claire
SICARD Jean-Pierre	St Pancrace	GAUDOU Fernand
COMBEAU Nicole	St Sulpice de Mareuil	GAUDOUT Marie-Annick
LAGARDE Jean-François	Ste Croix de Mareuil	BRANDY Pascal
DUVERNEUIL Guy	Sencenac Puy De Fourches	DUVERNEUIL Corinne
BOUFFIER Gilles	Valeuil	BILY Albert
DUBOQ Michel	Vieux-Mareuil	GODARD Guy
FAYE Jean-Jacques	Villars	GROLHIER Jean-Pierre

VI-Administration Générale/Finances

1°) Notification provisoire des attributions de compensation pour l'exercice 2016

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le rapporteur informe l'assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le mercredi 27 janvier 2016, sous la présidence de Monsieur François THOMAS, pour arrêter le montant provisoire des attributions de compensation pour l'année 2016.-tableau annexé à la présente délibération-.

Il rappelle que le conseil communautaire communique annuellement aux communes membres le montant provisoire des attributions de compensation. Cette notification doit intervenir avant le 15 février, afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis.

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 2 février 2015 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Arrête les montants des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la communauté de communes Dronne et Belle au titre de l'année 2016, tel que présenté dans le tableau ci-annexé à la délibération.

Mandate le Président de notifier à chaque commune le montant des attributions de compensation provisoires avant le 15 février 2016.

2°) Approbation de la convention portant protocole de mise en œuvre de la transmission des actes, avec la Préfecture de la Dordogne

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le rapporteur informe l'assemblée que dans la logique actuelle de développement de l'administration électronique et de volonté de modernisation de l'Etat, il est désormais possible de procéder de façon dématérialisée à l'envoi de nos documents au contrôle de légalité.

En application de l'article 139 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et son décret d'application n°2005-324 du 7 avril 2005, l'Etat a mis en place un serveur dénommé ACTES qui reçoit les actes des collectivités ainsi que de leurs groupements et leur transmet, presque instantanément un accusé de réception.

Ce dispositif, alliant sécurité juridique et simplicité dans une logique de développement durable, permet d'optimiser nos procédures avec la Préfecture de la Dordogne

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Approuve la convention avec Monsieur le Préfet, portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités territoriales,
Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette décision.

3°) Acceptation du versement de la participation financière à la commune de La Rochebeaucourt concernant les travaux d'aménagement des places de la Mairie et de l'église à la suite du transfert de la compétence « aménagement des centres-bourgs ».

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la commune de La Rochebeaucourt avait engagé avant la fusion les travaux d'aménagement des places de la mairie et de l'église.

L'opération n'étant pas terminée au 1^{er} janvier 2014, la commune, n'ayant plus la compétence, a transféré d'une part les restes à réaliser à la communauté de communes Dronne et Belle comme suit :

Restes à réaliser dépenses : 136 022.79 €

Restes à réaliser recettes : 43 209 .64 €

D'autre part, la commune avait contracté un emprunt de 150 000€ fin 2013 pour la réalisation de ces travaux. En raison de la fusion et du transfert de la compétence aménagement des centres-bourgs, cet emprunt a été versé à la Communauté de Communes qui assume le paiement de l'échéance. La commune de La Rochebeaucourt rembourse cet emprunt par le biais de son attribution de compensation.

La communauté de communes a poursuivi et achevé la réalisation des travaux en 2014 et 2015. Par conséquent, il convient donc de régulariser la participation financière que doit verser la communauté de communes et qui est calculée comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses réalisées en 2014	161 784.78 €	FCTVA : 15.761%	25 498.90 €
Dépenses réalisées en 2015	475.73 €	FCTVA : 16.404%	78.04 €
		Emprunt	150 000.00 €
		Solde DETR	32 031.79 €
		Conseil Départemental	22 370.00 €
TOTAL DEPENSES	162 260.51 €	TOTAL RECETTES	229 978.73 €

Le montant de la participation financière à verser à la commune de La Rochebeaucourt s'élève à : $229\,978.73 - 162\,260.51 = 67\,718.22$ €

Vu l'avis favorable du bureau en date du 21 janvier 2016 ;

Le rapporteur invite le conseil communautaire à se prononcer sur le versement de cette participation financière à la commune de La Rochebeaucourt.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Accepte** le montant de la participation financière d'un montant de 67 718.22 € versée à la commune de La Rochebeaucourt.

Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette décision.

4°) Demande de DETR 2016 concernant les projets suivants :

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

a) Demande de subventions au titre de la DETR 2016 pour l'aménagement et la mise aux normes accessibilité de cabinets médicaux dans un bâtiment existant à Brantôme en Périgord

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération n°2015/01/06 du 28 janvier 2015, le conseil communautaire a approuvé la réalisation des travaux des cabinets à Brantôme et a déposé un dossier de demande de DETR au titre de l'année 2015 qui n'avait pas été retenu.

Il explique que le maître d'œuvre formalise les documents nécessaires à la consultation des marchés de travaux qui pourraient être programmés au cours du 1^{er} semestre 2016.

En conséquence, il propose à l'assemblée de solliciter à nouveau l'aide financière au titre de la DETR 2016 (sur une base de 45 % du coût des travaux) pour le projet d'aménagement et de mise aux normes accessibilité de cabinets médicaux dans un bâtiment existant à Brantôme en Périgord, situé 6 avenue du Docteur Devillard.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à :

Montant des travaux HT : 108 329.00 €

Maîtrise d'œuvre : 9 478.79 €

Total HT : 117 807.79 €

Il présente le plan de financement suivant :

Dépenses €		Recettes	
Travaux HT	108 329.00	DETR 108 329 x 45%	48 748.05
Maîtrise d'œuvre	9 478.79	Conseil Départemental au titre du contrat d'objectif	35 342.33
		Emprunt /Autofinancement	33 717.41
Total HT	117 807.79	Total	117 807.79

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Décide de réaliser au cours du 1^{er} semestre 2016, les travaux d'aménagement et de mise aux normes accessibilité des cabinets médicaux dans un bâtiment existant à Brantôme en Périgord, situé 6 avenue du Docteur Devillard.

Approuve le plan de financement proposé comme suit :

Dépenses €		Recettes	
Travaux HT	108 329.00	DETR 108 329 x 45%	48 748.05
Maîtrise d'œuvre	9 478.79	Conseil Départemental au titre du contrat d'objectif	35 342.33
		Emprunt /Autofinancement	33 717.41
Total HT	117 807.79	Total	117 807.79

Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2016 à hauteur de 48 748.05 € pour les travaux d'aménagement et de mise aux normes accessibilité des cabinets médicaux dans un bâtiment existant à Brantôme en Périgord, situé 6 avenue du Docteur Devillard.

Charge le Président d'accomplir toutes les démarches résultant de cette décision et de signer tous les documents s'y rapportant.

b) Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 concernant les travaux d'aménagement d'un foyer d'hébergement sur le site de la maison de santé de Mareuil

Logement T3 :

Le Président indique que l'aménagement prévu du logement T3 n'est pas éligible à la DETR 2016 car les loyers sur les 5 premières années représentent des recettes supérieures au montant prévisionnel de l'aide.

Logement destiné à un foyer d'hébergement :

Le Président rappelle que la communauté de communes a effectué les travaux de la maison de santé pluridisciplinaire de Mareuil au rez-de-chaussée dans un ancien bâtiment.

Le 1^{er} étage abrite le logement de garde des professionnels de santé et peut permettre l'aménagement de deux autres logements.

Il propose d'en réhabiliter un qui pourrait être destiné à un foyer d'hébergement permettant d'accueillir des apprentis, des jeunes travailleurs (CDD de courte durée, saisonniers...,stagiaires...) qui sont à la recherche de ce type de logement avec un loyer modéré pendant la durée de leur contrat ou de leur stage.

Il présente le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

COUT DE L'OPERATION HT	EN € HT
Montant des travaux	74 494.00
Maîtrise d'œuvre (9%)	6 704.00
Frais annexes/assurance	3 000.00
Total HT	84 198.00
TVA 5.5%(dispositif livraison à soi-même)	4 631.00
Total TTC	88 829.00

FINANCEMENT	EN €
ETAT : DETR 2016 (74 494 X 25%)	18 623.00
DEPARTEMENT (74 494 x 20%)	14 899.00
Total des subventions	33 522.00
Emprunt :	
55 307 à 3% sur 10 ans : 534 €/mois	55 307.00
Loyer possible 180€ par occupant	
Equilibre de l'opération à 4.7€/m ²	
Total	88 829.00

Le président propose de réaliser les travaux de cette opération au 1^{er} semestre 2016

VU l'avis favorable du bureau en date du 21 janvier 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de réaliser les travaux d'aménagement d'un foyer d'hébergement sur le site de la maison de santé de Mareuil, au 1^{er} semestre 2016, pour un montant de 74 494.00 € HT auxquels s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais annexes de 9 704.00€ HT soit un total de 84 198.00 € HT.

Approuve le plan de financement prévisionnel proposé.

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2016 à hauteur de 25% du montant HT des travaux soit 18 623.00 €.

Sollicite l'aide du Département à hauteur de 20% du montant HT des travaux soit 14 899.00 €.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

c) Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 concernant les travaux d'accessibilité de la piscine de Champagnac de Bélair :

Le Président rappelle que par délibération n°2015/11/156 du 25 novembre 2015 le conseil communautaire a sollicité l'aide du département au titre du contrat d'objectifs 2015 pour les travaux d'accessibilité de la piscine de Champagnac de Bélair.

Il rappelle l'estimation du coût des travaux qui s'élève à 67 780.00€ HT et

propose de solliciter l'aide de l'état au titre de la DETR 2016.

Il présente le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

COUT DE L'OPERATION HT	EN € HT
Montant des travaux	67 780.00
Total HT	67 780.00
TVA 20%	13 556.00
Total TTC	81 336.00
FINANCEMENT	
EN €	
ETAT : DETR 2016 (67 780 x 45%)	30 501.00
DEPARTEMENT (22%)	14 936.00
Total des subventions	45 437.00
FCTVA (81 336 x 16,404%)	13 342.00
Fonds propres/Emprunt	22 557.00
Total	81 336.00

Le président propose de réaliser les travaux de cette opération au 1^{er} semestre 2016

VU l'avis favorable du bureau en date du 21 janvier 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de réaliser les travaux d'accessibilité de la piscine de Champagnac de Bélaïr, au 1^{er} semestre 2016, pour un montant de 67 780.00 € HT.

Approuve le plan de financement prévisionnel proposé.

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2016 à hauteur de 45% du montant HT des travaux soit 30 501.00 €.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération

d) Demande de DETR 2016 concernant les travaux d'aménagement des centres-bourgs :

- ✓ Aménagement du centre-bourg de la commune de Cantillac : 1^{er} semestre 2016

Le Président indique que dans le cadre de la compétence dévolue à la communauté de communes, il est important de poursuivre les opérations d'aménagement des centres-bourgs de nos communes rurales. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche environnementale qui contribue à améliorer l'embellissement des communes, à préserver et à valoriser le patrimoine et les espaces naturels afin de favoriser la qualité de vie des habitants et l'accueil des touristes.

Le Président explique à l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir l'aménagement du centre-bourg de la commune de Cantillac au cours du 1^{er} semestre 2016 et de

solliciter les subventions pour le financement de cette opération.

Il présente l'étude réalisée par le maître d'œuvre A2i qui fait apparaître le coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 42 527 € HT.

Il présente le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

COUT DE L'OPERATION HT	EN € HT
Montant des travaux	42 527.00
Maîtrise d'œuvre et frais annexes (7%)	2 976.89
Total HT	45 503.89
TVA 20%	9 100.78
Total TTC	54 604.67
FINANCEMENT	
EN €	
ETAT : DETR 2016 (42 527 X 25%)	10 631.75
DEPARTEMENT (42 527 x 20%)	8 505.40
Total des subventions	19 137.15
FCTVA (54 607.67 x 16.404%)	8 957.84
Emprunt / Fonds propres	26 509.68
Total	54 604.67

Le président propose de réaliser les travaux de cette opération au 1^{er} semestre 2016

VU l'avis favorable du bureau en date du 21 janvier 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de réaliser les travaux d'aménagement du centre-bourg de la commune de Cantillac, au 1^{er} semestre 2016, pour un montant de 42 527 € HT auxquels s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais annexes de 2 976.89 € HT soit un total de 45 503.89 € HT.

Approuve le plan de financement prévisionnel proposé.

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2016 à hauteur de 25% du montant HT des travaux soit 10 631.75 €.

Sollicite l'aide du Département à hauteur de 20% du montant HT des travaux soit 8 505.40 €.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération

e) Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 concernant les travaux d'aménagement des centres-bourgs :

- ✓ Aménagement du centre-bourg de la commune La Chapelle Faucher : 2ème semestre 2016

Le Président indique que dans le cadre de la compétence dévolue à la

communauté de communes, il est important de poursuivre les opérations d'aménagement des centres-bourgs de nos communes rurales. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche environnementale qui contribue à améliorer l'embellissement des communes, à préserver et à valoriser le patrimoine et les espaces naturels afin de favoriser la qualité de vie des habitants et l'accueil des touristes.

Le Président explique à l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir l'aménagement du centre-bourg de la commune de La Chapelle Faucher et de solliciter les subventions pour le financement de cette opération.

Il présente l'étude réalisée par le maître d'œuvre A2i qui fait apparaître le coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 252 213.60 € HT.

Il présente le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

COUT DE L'OPERATION HT	EN € HT
Montant des travaux	252 213.60
Maîtrise d'œuvre et frais annexes (7%)	17 654.95
TOTAL HT	269 868.55
TVA 20%	53 973.71
TOTAL TTC	323 842.26
FINANCEMENT	EN €
ETAT : DETR 2016 (252 213.60 X 25%)	63 053.40
DEPARTEMENT (252 213.60 x 20%)	50 442.72
TOTAL DES SUBVENTIONS	113 496.12
FCTVA (323 842.26 x 16.404%)	53 123.08
Emprunt / Fonds propres	157 223.06
TOTAL	323 842.26

Le président propose de réaliser les travaux de cette opération au 2ème semestre 2016

VU l'avis favorable du bureau en date du 21 janvier 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Décide de réaliser les travaux d'aménagement du centre-bourg de la commune de la Chapelle Faucher, au cours du 2^{ème} semestre 2016, pour un montant de 252 213.60 € HT auxquels s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais annexes de 17 654.95 € HT soit un total de 269 868.55 € HT

Approuve le plan de financement prévisionnel proposé.

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2016 à hauteur de 25% du montant HT des travaux soit 63 053.40 €

Sollicite l'aide du Département à hauteur de 20% du montant HT des travaux soit 50 442.72 €

S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération

f) Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 concernant les travaux d'aménagement des centres-bourgs :

- ✓ Aménagement du centre-bourg de la commune Saint Pancrace : 2ème semestre 2016

Le Président indique que dans le cadre de la compétence dévolue à la communauté de communes, il est important de poursuivre les opérations d'aménagement des centres-bourgs de nos communes rurales. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche environnementale qui contribue à améliorer l'embellissement des communes, à préserver et à valoriser le patrimoine et les espaces naturels afin de favoriser la qualité de vie des habitants et l'accueil des touristes.

Le Président explique à l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir l'aménagement du centre-bourg de la commune de Saint Pancrace et de solliciter les subventions pour le financement de cette opération.

Il présente l'étude réalisée par le maître d'œuvre A2i qui fait apparaître le coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 205 754 € HT.

Il présente le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

COUT DE L'OPERATION HT	EN € HT
Montant des travaux	205 754.00
Maîtrise d'œuvre et frais annexes (7%)	14 402.78
TOTAL HT	220 156.78
TVA 20%	44 031.36
TOTAL TTC	264 188.14

FINANCEMENT	EN €
ETAT : DETR 2016 (205 754.00 X 25%)	51 438.50
DEPARTEMENT (205 754.00 x 20%)	41 150.80
Total des subventions	92 589.30
FCTVA (264 188.14 x 16.404%)	43 337.42
Emprunt / Fonds propres	128 261.42
TOTAL	264 188.14

Le Président propose de réaliser les travaux de cette opération au 2^{ème} semestre 2016

VU l'avis favorable du bureau en date du 21 janvier 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Décide de réaliser les travaux d'aménagement du centre-bourg de la commune de

Saint Pancrace, au cours du 2ème semestre 2016, pour un montant de 205 754 € HT auxquels s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais annexes de 14 402.78 € HT soit un total de 220 156.78 € HT.

Approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2016 à hauteur de 25% du montant HT des travaux soit 51 438.50 €.

Sollicite l'aide du Département à hauteur de 20% du montant HT des travaux soit 41 150.80 €.

S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération

g) Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 concernant les travaux d'aménagement des centres-bourgs :

✓ Aménagement du centre-bourg de la commune de Biras : 1^{er} semestre 2017

Le Président indique que dans le cadre de la compétence dévolue à la communauté de communes, il est important de poursuivre les opérations d'aménagement des centres-bourgs de nos communes rurales. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche environnementale qui contribue à améliorer l'embellissement des communes, à préserver et à valoriser le patrimoine et les espaces naturels afin de favoriser la qualité de vie des habitants et l'accueil des touristes.

Le Président explique à l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir l'aménagement du centre-bourg de la commune de Biras et de solliciter les subventions pour le financement de cette opération.

Il présente l'étude réalisée par le maître d'œuvre A2i qui fait apparaître le coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 208 936.90 € HT. Il présente le plan de financement comme suit :

COUT DE L'OPERATION HT	EN € HT
Montant des travaux	208 936.90
Maîtrise d'œuvre et frais annexes (7%)	14 625.58
TOTAL HT	223 562.48
TVA 20%	44 712.50
Total TTC	268 274.98

FINANCEMENT	EN €
ETAT : DETR 2016 (208 936.90 X 25%)	52 234.23
DEPARTEMENT (208 936.90 x 20%)	41 787.38
TOTAL DES SUBVENTIONS	94 021.61
FCTVA (268 274.98 x 16.404%)	44 007.83
Emprunt / Fonds propres	130 245.54
Total	268 274.98

Le président propose de réaliser les travaux de cette opération au 1er semestre 2017

VU l'avis favorable du bureau en date du 21 janvier 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Approuve la réalisation des travaux d'aménagement du centre-bourg de la commune de Biras, au cours du 1^{er} semestre 2017, pour un montant de 208 936.90 € HT auxquels s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais annexes de 14 625.58 € HT - soit un total de 223 562.48 € HT.

Approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2016 à hauteur de 25% du montant HT des travaux soit 52 234.23 €.

Sollicite l'aide du Département à hauteur de 20% du montant HT des travaux soit 41 787.38 €.

S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération

h) Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 concernant les travaux d'aménagement pour l'accès et la viabilisation de la partie Sud de la ZAE de Biras

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le Président explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir les travaux d'aménagement pour l'accès et la viabilisation de la partie Sud de la ZAE de Biras afin d'améliorer la visibilité de la zone artisanale facilitant la vente des terrains, propriété de la communauté de communes Dronne et Belle. Il conviendrait de solliciter les subventions pour le financement de cette opération.

Une étude technique et financière a été réalisée par les services techniques de la communauté de communes faisant apparaître un coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 33 010 € HT.

Il présente le plan de financement comme suit :

Prix N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.
1	Installation de chantier	Forfait	1,00	1 500,00 €	1 500,00 €
2	Décapage de terre végétale et mise en dépôt sur le site	m ²	500,00	4,00 €	2 000,00 €
3	Terrassements en déblai pour adaptation du profil en long	m ³	350,00	15,00 €	5 250,00 €
4	Tranchée commune pour réseaux AEP, ERDF et ORANGE	m ³	150,00	20,00 €	3 000,00 €
5	Fourniture et mise en place de buses PVC CR8 renforcées de diamètre 400mm,	m	50,00	85,00 €	4 250,00 €
5	Fournitures et pose de bordures de type A2	m	80,00	32,00 €	2 560,00 €
7	Confection d'un regard-avaloir à grille pour Eaux Pluviales	Unité	4,00	500,00 €	2 000,00 €
8	Confection d'un regard de visite de diamètre 1000, y compris tampon fonte	Unité	2,00	600,00 €	1 200,00 €
9	Fournitures et mise en œuvre de grave calcaire 0/80 pour couche de forme	T	300,00	20,00 €	6 000,00 €
10	Fournitures et mise en œuvre de grave calcaire 0/31,5, pour couche de base	T	150,00	20,00 €	3 000,00 €
11	Réalisation d'un enduit bicouche pré-gravillonné	m ²	500,00	4,50 €	2 250,00 €
TOTAL HT					33 010,00 €

FINANCEMENT	EN €
ETAT : DETR 2016 (33 010 X 25%)	8 252.50
DEPARTEMENT (33 010 x 20%)	6 602.00
Total des subventions	14 854.50
Emprunt / Fonds propres	18 155.50
TOTAL	33 010.00

Le Président propose de réaliser les travaux de cette opération au 1er semestre 2016

VU l'avis favorable du bureau en date du 21 janvier 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Approuve la réalisation des travaux d'aménagement pour l'accès et la viabilisation de la partie Sud de la ZAE de Biras, au cours du 1^{er} semestre 2016, afin d'améliorer la visibilité de la zone artisanale facilitant la vente des terrains, propriété de la communauté de communes Dronne et Belle.

Approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2016 à hauteur de 25% du montant HT des travaux soit 8 252.50 €.

Sollicite l'aide du Département à hauteur de 20% du montant HT des travaux soit 6 602 €.

S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif ZAE 2016.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération

i) Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 concernant les travaux d'aménagement pour l'accès à la ZAE « Font Vendôme », à Brantôme en Périgord

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le Président explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir les travaux d'aménagement pour l'accès à la ZAE « Font Vendôme », à Brantôme en Périgord afin d'améliorer la desserte des entreprises situées dans cette zone d'activité économique ainsi que celle de la déchetterie.

Il indique que, dans le cadre de la compétence « Actions de développement économique » dévolue à la communauté de communes Dronne et Belle, il est important de donner tous les moyens aux entreprises afin qu'elles puissent se maintenir et se développer sur le territoire communautaire.

Il conviendrait de solliciter les subventions pour le financement de cette opération.

Une étude technique et financière a été réalisée par les services techniques de la communauté de communes faisant apparaître un coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 44 765 € HT.

Il présente le plan de financement comme suit :

Prix N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.
1	Installation de chantier	Forfait	1,00	500,00 €	500,00 €
2	Décapage de terre végétale et mise en dépôt sur le site	m ²	100,00	2,00 €	200,00 €
3	Terrassements en déblai pour poutres de rives et adaptation du profil en long	m ³	85,00	7,00 €	595,00 €
4	Fourniture et mise en place de buses PVC CR8 renforcée de diamètre 400 mm	m	6,00	130,00 €	780,00 €
5	Confection d'une tête de buse de sécurité	u	1,00	200,00 €	200,00 €
6	Fournitures et pose de bordures de type A2	m	250,00	35,00 €	8750,00 €
7	Confection d'un regard-avaloir à grille pour eaux pluviales	u	1,00	440,00 €	440,00 €
8	Confection d'un regard de visite de diamètre 1000, y compris tampon fonte	u	1,00	200,00 €	200,00 €
9	Reconstruction d'une partie de mur en agglomérés y compris enduit	Forfait	1,00	1 500,00 €	1 500,00 €
10	Fournitures et mise en œuvre de grave calcaire 0/31,5, pour mise à la côte du fond de forme et reprofilage	T	110,00	20,00 €	2 200,00 €
11	Fourniture et mise en œuvre de grave bitume pour couche de base	T	50,00	80,00 €	4 000,00 €

12	Fraisage de chaussée pour les parties non terrassées	m ²	1 200.00	4.50 €	5 400.00 €
13	Fourniture et mise en œuvre de béton bitumeux pour couche de roulement	m ²	200.00	100.00	20 000.00 €
				TOTAL HT	44 765.00 €

FINANCEMENT	EN €
ETAT : DETR 2016 (44 765 X 25%)	11 191.25
DEPARTEMENT (44 765 x 20%)	8 953.00
Total des subventions	20 144.25
Emprunt / Fonds propres	24 620.75
TOTAL	44 765.00

Le Président propose de réaliser les travaux de cette opération au 2^{ème} semestre 2016

VU l'avis favorable du bureau en date du 21 janvier 2016 ;

Considérant que l'activité économique du territoire Dronne et Belle contribue aux ressources fiscales de la collectivité ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Décide de réaliser les travaux d'aménagement pour l'accès à la ZAE « Font Vendôme », à Brantôme en Périgord, au cours du 2^{ème} semestre 2016, afin d'améliorer la desserte des entreprises situées dans cette zone d'activité économique ainsi que celle de la déchetterie et de donner tous les moyens aux entreprises afin qu'elles puissent se maintenir et se développer sur le territoire communautaire.

Approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2016 à hauteur de 25% du montant HT des travaux soit 11 191.25 €.

Sollicite l'aide du Département à hauteur de 20% du montant HT des travaux soit 8 953.00 €.

S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération

5°) Adhésion à l'Association Périgord Développement pour 2016.

Rapporteur : M. Jean-Paul COUVY

Le Président informe l'assemblée de la possibilité pour la communauté de communes Dronne et Belle, d'adhérer à l'association Périgord Développement qui œuvre pour favoriser le développement économique du Département et des

établissements publics de coopération intercommunale qui le compose.

Afin de détecter et d'apporter un appui coordonné aux entreprises et porteurs de projets intéressés par la Dordogne, le Conseil Départemental, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture et le Conseil Régional d'Aquitaine, avec le soutien de l'Europe, ont pris l'initiative de créer une porte d'entrée unique sur le département, Périgord Développement.

L'Agence est ainsi à même d'offrir aux porteurs de projets et aux entreprises, quelle que soit la dimension de leur projet et le secteur d'activité, un appui personnalisé tout au long de leur implantation en Dordogne.

Périgord Développement gère également des actions de prospection en France et à l'International, à travers une participation collective du département au salon des Entrepreneurs et au salon de la micro entreprise à Paris et des actions plus spécifiques de prospection directe, notamment à destination du marché britannique, sont ainsi organisées.

Le Président rappelle les coopérations formelles depuis plusieurs mois avec cette structure et précise qu'il serait opportun de formaliser ce partenariat par une adhésion, dont le montant est fixé à 0,20 € par habitant et par an.

Le Bureau a émis un avis favorable à cette proposition d'adhésion en date du 21 janvier 2016.

- Madame Monique RATINAUD pose la question du retour sur investissement.
- Monsieur Pascal MAZOUAUD lui répond que cette adhésion permet d'accéder à la plateforme des porteurs de projets, ce qui ne peut qu'être bénéfique pour le territoire. Il propose par ailleurs de recenser tout le foncier disponible dans les communes pour favoriser l'implantation économique ou touristique.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

D'adhérer à l'association Périgord Développement.

De désigner Monsieur Pascal MAZOUAUD en tant que délégué référent pour siéger au conseil d'administration de l'association.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2016 et suivants.

6°) Désignation d'une secrétaire de mairie d'une commune pour siéger au comité de pilotage du schéma de mutualisation pour remplacer la secrétaire de mairie d'Eyvirat qui a démissionné pour mutation dans une collectivité hors territoire.

Rapporteur : M. Jean-Paul COUVY

Le Président informe l'assemblée de la nécessité de remplacer la secrétaire de mairie qui participait au comité de pilotage mutualisation, dans la mesure où celle-ci a quitté ses fonctions au sein de la mairie d'origine.

Après un appel à candidature, le groupe de travail sur la mutualisation et le Bureau proposent de nommer Madame Nathalie PAPON exerçant sa mission de secrétaire de mairie dans les deux communes de Sencenac Puy de Fourches et de Bussac.

Le Président indique qu'en fonction des thématiques abordées, les secrétaires de mairie qui ont déposé leur candidature seront invitées au groupe de travail.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité
Désigne Madame Nathalie PAPON en tant que membre siégeant au comité de pilotage sur la mutualisation au titre des secrétaires de mairie.

VII-Désignation d'un élu référent pour siéger à la commission consultative paritaire du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

Le Président rappelle le caractère réglementaire de la Commission consultative paritaire (CCP), instituée par la loi Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

Il précise que cette commission est constituée pour moitié de délégués du SDE et pour l'autre moitié de délégué représentant les EPCI.). Il présente ainsi la commission comme un outil qui doit permettre de territorialiser toutes les démarches énergétiques à l'échelle départementale.

Par conséquent, il est nécessaire de désigner un élu pour siéger à ladite commission.

Il informe que le Bureau propose Jean-Pierre GROLHIER comme élu référent.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Désigne Monsieur Jean-Pierre GROLHIER en tant que délégué de la communauté de communes Dronne et Belle siégeant à la commission consultative paritaire mise en place par le SDE 24.

VIII-Urbanisme/Développement durable

1°) **Désignation du bureau d'études pour la mise en place du PLUi.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GROLHIER

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la procédure d'appel d'offres lancée le 17 septembre 2015 pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat, soumis à évaluation environnementale. Il rappelle que cette procédure faisait suite à un classement sans suite pour insuffisance de concurrence.

La Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie à deux reprises le 30 novembre 2015 pour l'ouverture des plis et le 18 janvier 2016 pour l'analyse des offres, a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation (à savoir 35 % pour la valeur technique de l'offre, 35% pour la démarche proposée et 30 % pour cout global de la prestation), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle du groupement BE-HLC pour un montant de 186 357,50 € HT (soit 223 665 € TTC).

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et donc d'attribuer le marché conformément à la proposition ci-dessus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Attribue le marché relatif l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat, soumis à évaluation environnementale au groupement BE-HLC, domicilié à Périgueux, pour un montant de 186 357,50 € HT (soit 223 665 € TTC).

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
Précise que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2015.

- Monsieur Jean-Pierre GROLHIER indique qu'il sera proposé au prochain comité de pilotage du PLUi d'organiser un déplacement sur l'ensemble du territoire ouvert aux Maires et représentants des communes ainsi qu'au bureau d'études retenu afin que chacun prenne connaissance de la variété et des spécificités de nos territoires.

2°) Désignation d'un élu référent et d'un référent technique pour siéger au comité de pilotage dans le cadre du projet « territoire à énergie positive ».

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GROLHIER

Le Président rappelle que le Parc naturel régional Périgord-Limousin a été lauréat de l'appel à projets « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPOS).

Une signature de la convention a eu lieu le 9 septembre 2015 en présence de Madame la Ministre, garantissant l'obtention de subventions pour des projets communautaires éligibles (chauffage des piscines de Champagnac de Bélair et de Bourdeilles, pompe à chaleur dans le projet de création de cabinets médicaux à Brantôme.

Il conviendrait de définir plus précisément les choix d'animation locale, à la fois en terme de contenu et d'organisation (travail en commission environnement ou création d'un groupe de travail, organisation de réunions publiques, mise en place de l'ingénierie locale...), notamment pour les référents des EPCI (élu et technicien).

Un travail sur les modalités de mobilisation d'une deuxième enveloppe de dotation qui semble se profiler pour 2016 sera aussi à mener prochainement.

Dans ce cadre, il convient de désigner un référent élu et un référent technique pour le territoire communautaire Dronne et Belle.

Le président précise que le Bureau propose Jean-Pierre GROLHIER comme élu référent et propose Anne GAZEAU comme référent technique.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Désigne Monsieur Jean-Pierre GROLHIER en tant qu'élu référent pour le comité de pilotage du projet TEPOS,

Désigne Madame Anne GAZEAU en tant que technicien référent pour le comité de pilotage TEPOS.

IX-Questions diverses

Etude élaborée par l'ATD pour la recyclerie « le tricycle enchanté » :

Le Président a présenté la pré-étude concernant l'implantation de la recyclerie sur deux sites, la ZAE de Valeuil pour 860 000 € HT et celle de la SNOR pour 500 000 € afin de préparer la faisabilité financière et technique du projet.

Le bureau ayant émis un avis de principe pour le site de la SNOR, le Président propose de prendre contact avec les partenaires financiers.

Lecture de la lettre du Président du Conseil départemental pour l'aménagement des traverses

Le Président donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil départemental du 23 décembre dernier indiquant que « le financement éventuel de ces projets sera étudié dans le cadre de la nouvelle politique du Département avec les communes et les établissements publics de coopération intercommunale. Cette nouvelle politique contractuelle s'attachera à favoriser le développement de nos territoires et sera présentée à l'Assemblée départementale au cours de l'année 2016. » L'Assemblée départementale manquera pas de nous tenir informé.

Réflexion sur la mutualisation des services dans le bâtiment communautaire de Champagnac de Bélair pour :

- Le syndicat porteur du SCOT
- Le Pays Périgord Vert

- Monsieur Alain PEYROU déplore que le siège social de Champagnac de Bélair ne soit plus qu'une coquille vide et trouve incohérent cette organisation en indiquant qu'il valait mieux dans ce cas-là transférer le siège social au CIAS de Brantôme en Périgord.

- Madame Malaurie GOUT DISTINGUIN soutient l'intervention de Monsieur Alain PEYROU.

- Monsieur Olivier CHABREYROU précise que le changement du siège social implique un énorme travail au sein du service administratif.

Le Président lui répond que les objectifs de mutualisation reposent sur des économies budgétaires (fluides,...) et sur une meilleure synergie entre les équipes Pays Périgord Vert et SCOT.

Il conviendra également de trouver une solution pour héberger l'association « Arts et détente ».

Concernant La DDmarche :

- Monsieur Alain PEYROU demande pourquoi le débat prévu au conseil de décembre n'avait pas encore eu lieu.

- Monsieur Jean-Pierre GROLHIER indique que Monsieur CHEVREL a dû se consacrer uniquement à la révision de la carte communale de la commune de Valeuil sachant qu'il s'agissait de reprendre quasiment en totalité un document de 180 pages y compris la cartographie.

Réflexion sur les médecins salariés :

Le Président s'interroge sur le fait de savoir s'il ne faudrait pas envisager un recrutement de médecins salariés sur notre territoire.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20 h15

Le Président,

Jean-Paul COUVY



Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre GROLHIER

REMARQUES SUR LE FOND

Les délégués de Brantôme sont, comme vous tous, soucieux de la bonne utilisation des fonds publics et sont bien évidemment d'accord pour réaliser toutes les économies envisageables.

J'ai récemment écrit un article dans le bulletin municipal expliquant aux Brantômains les raisons du choix du terrain de l'Etanchou fondé sur les exigences de l'Etat et du Département.

Ces derniers ont toujours rappelé que l'aire d'accueil devait être implantée sur la D 989.

J'avais proposé un terrain route d'Angoulême : celui-ci a été refusé car les caravanes venant d'Angoulême devaient couper la route pour y accéder !

Je tiens également à rappeler qu'un responsable de gendarmerie m'a indiqué qu'il émettrait un avis défavorable si des caravanes étaient amenées à emprunter le carrefour de la route de Thiviers compte tenu du trafic déjà existant et si elles étaient amenées à couper la route.

J'ai donc repris ces éléments dans l'article du bulletin.

Désormais, il semble que les conditions de sécurité soient plus souples ... ce qui laisse à penser que leur caractère contraignant varie selon les moyens financiers...

Peut-être le niveau de contraintes dépend également de la personne qui demande...

Bref, je souhaite disposer d'éléments écrits sur ce point car les Brantômains pourraient légitimement penser que j'ai communiqué de fausses informations.

Monsieur le Président a affirmé que le coût de l'aménagement sur le terrain des Terrières serait divisé par deux.

Comment ce chiffrage a-t-il été effectué ?

Avons-nous l'assurance qu'aucun aménagement de la départementale ne sera exigé ? les services du département l'ont-ils confirmé par écrit ? Dans le cas contraire, est-ce le département qui prendra en charge les travaux exigés ?

Je serais très surprise qu'aucun aménagement ne soit exigé car couper la route à l'entrée des Terrières me paraît plus dangereux qu'à l'endroit que j'avais proposé. route d'Angoulême,

Nous comprenons tous la volonté des élus communautaires d'économiser l'argent public en ces périodes difficiles.

Je rappelle que Mr le Sous Préfet de Nontron a précisé que toute commune du territoire disposant des services minimums à proximité pouvait accueillir cette aire de petit passage dès lors qu'elle se trouvait sur le bon axe, d'autant qu'il s'agit d'une obligation nationale et non d'une décision communale.

La CCDB peut sans doute trouver sur une autre commune un terrain dont l'aménagement sera moins coûteux et réaliser des économies plus substantielles encore.

Handwritten marks and a vertical line in the top right corner.

A small handwritten mark or character.

Je souhaite formuler quelques observations tant de forme que de fond suite à la séance du Conseil Communautaire du 16.12.2015 et au PV correspondant.

Je demande que le texte suivant soit annexé au PV de ce conseil :

OBSERVATIONS SUR LA FORME :

Je sais que les réunions sont nombreuses.

Mais il me semble vraiment inopportun de programmer une réunion de bureau juste avant un conseil communautaire.

Les délégués communautaires ont souvent à prendre des décisions qui engagent le territoire pour de nombreuses années : un délai minimum de réflexion préalable me semble essentiel. Il est important d'éviter de les conduire à prendre lesdites décisions de façon précipitée et surtout sans disposer de tous les éléments.

La commune de Brantôme a manifesté son intention d'acquérir le terrain des Terrières par subdélégation du droit de préemption dont est titulaire la communauté de communes Dronne et Belle

A la demande de la communauté de communes Dronne et Belle, elle a précisé les raisons pour lesquelles elle souhaitait acquérir cette parcelle.

Le 7.12.2015, la commune reçoit un mail de Jérôme Chevrel indiquant la subdélégation. *elle a été signée.*

Dès lors que la CCDB avait l'intention d'exercer pour elle-même le droit de préemption, il m'aurait semblé normal de prévenir la commune.

Lorsqu'une opération se déroule sur le territoire d'une commune, il me paraît naturel que cette commune soit informée.

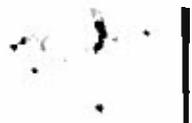
Ce n'est pas la première fois que la commune déplore cette façon de procéder ; Champagnac a également eu l'occasion de souligner ces défauts d'information qui laissent accrédi-ter que deux ou trois personnes décident seules et que le conseil d'administration n'est qu'une chambre d'enregistrement.

Mes remarques sont d'autant plus fondées que l'ordre du jour est pour le moins ambigu.

Le conseil communautaire a déjà approuvé le choix de l'Etanchou pour créer l'aire d'accueil des gens du voyage.

Dès lors qu'il était porté « conditions d'acquisition du terrain destiné à l'accueil des gens du voyage » les délégués n'avaient pas la possibilité de deviner qu'il s'agissait d'une nouvelle proposition de terrain !





ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2016

Communes	Attribution de compensation définitive 2015	Nombre d'habitants 01/01/2016	Nombre d'habitants 01/01/2015	Nombre d'habitants 01/01/2014	Bibliothèque de Brantôme	Emprunts échus	Site touristique Brantôme	Cabinet médical Bourdeilles	Attribution de compensation provisoire 2016	Observations
BEAUSSAC	-19 324,45	186	189	187					-19 324,45	
BIRAS	-34 651,20	638	625	610					-34 651,20	
BOURDEILLES	-43 352,08	768	780	784				-967,94		
BRANTOME	75 095,91		2 207	2 193					-44 320,02	
BRANTOME EN PERIGORD	69 757,17	2 305			-2 322,00	25 006,03	8 769,16		101 210,36	Régl. heures de ménage
BUSSAC	-44 688,55	380	371	373					-44 688,55	
CANTILLAC	-30 147,28	200	202	203					-30 147,28	
CHAMPAGNAC DE BELAIR	65 265,60	738	725	708					65 265,60	
CHAMPEAUX LA CHAPELLE POM	-18 719,42	151	153	157					-18 719,42	
CONDAT SUR TRINCOU	-36 754,16	466	475	486					-36 754,16	
EVIRAT	-16 860,60	285	280	280					-16 860,60	
LA CHAPELLE FAUCHER	-23 605,73	418	410	401					-22 605,73	
LA CHAPELLE MONTMOREAU	-23 382,72	74	73	72					-23 382,72	
LA GONTERIE BOULOUNEIX	-67 629,64	256	252	248					-67 629,64	
LA ROCHEBEAUCOURT	-30 181,31	337	361	383					-30 181,31	
LEGUILLAC DE CERCLLES	-17 096,42	320	313	311					-17 096,42	
LES GRAULGÈS	-9 204,73	62	63	64					-9 204,73	
MAREUIL	71 974,69	1 112	1 120	1 133					71 974,69	
MONSEC	-12 977,76	216	212	206					-12 977,76	
PUYRENIER	-10 195,47	63	58	57					-10 195,47	
QUINSAC	-63 547,24	396	399	394					-63 547,24	
RUDEAU LADOSSE	-20 521,96	178	187	183					-20 521,96	
SAINTE PAINCRACE	-23 363,80	162	157	155					-23 363,80	
SENCEAC PUY DE FOURCHES	-12 536,06	239	240	241					-12 536,06	
ST CREPIN DE RICHEMONT	-18 490,95	200	205	208					-18 490,95	
ST FELIX DE MAREUIL	-13 268,15	70	71	71					-13 268,15	
ST JULIEN DE BOURDEILLES	-5 338,74		81	78						
ST SULPICE DE MAREUIL	-12 208,96	119	124	127					-12 208,96	
STE CROIX DE MAREUIL	-11 084,45	144	144	145					-11 084,45	
VALEUIL	-24 634,10	393	392	394					-24 634,10	
VIEUX MAREUIL	-47 420,73	359	357	352					-47 420,73	
VILLARS	-40 047,36	491	486	481					-40 047,36	
TOTAL		11 726	11 712	11 685						
A C à reverser	212 336,20									238 450,65
AC à percevoir	-730 234,02									-725 863,22

Fait à Brantôme en Périgord
Le 27 janvier 2015

Le Président

Jean-Paul COUVY



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 27 JANVIER 2016

Fiche de présence

Membres titulaires	Signature	Membres suppléants	Signature
AIMONT Jean-Luc	Signature	LAFORET Maryvonne	
ARLOT Yves	Signature		
BOSDEVESY Michel	Signature	UCHER Jean-François	
BOUCAUD Raymond	Signature		
BOYER Josiane	Signature	BRANDY Pascal	Signature
CANDEL Martial Henri Anémone ou Anémone RATINAUD	Signature	De TRAVERSAY Geneviève	
CATUSSE Anita	excuse	LAGARDE Guy-José	Signature
CHABREYROU Olivier	Signature		
CHAPEAU Gaston	Signature	ZNAIDA Edmond	
CHARRON Éric	Signature	GRIVET Guy	
CLAUZET Anne-Marie	Signature		
COMBEALBERT Gérard	Signature	BOYER Philippe	
COUVY Jean-Paul	Signature	BOURDAT Elise	
De MONTETY Bernard	Signature	MONCEYRON Christian	
DESJARDINS Martine	Signature	LAURENCON Jacky	
DUBREUIL Michel	Signature	DUCHANGE Michel	
DUVERNEUIL Guy-Robert	excuse	JEAN Thierry	Signature
FAGETE Jean-Claude	excuse Anémone à Benoit HARMAND		
FAISOLE Henri	Signature	MERLE Bernard	Signature
GOUT DISTINGUIN Malaurie	Signature		
GROLHIER Jean-Pierre	Signature	BOUSSARIE Françoise	
HARMAND Benoît	Signature		
LAGARDE Jean-Jacques	excuse	STEMMELEN Sabine	Signature
LANDAIS Anémone	Signature	LAVAUD Alain	Signature
MARCHAND Jean-Marie CHEYRADE Didier	Signature	CHEYRADE Didier	
MARTINOT Claude	Signature		

MARTINOT Jean-Jacques		SICARD Jean-Pierre	exclus.
MAZIERE Christian	<i>CM</i>	CHATEAUREYNAUD Jean-Pierre	
MAZIERES Sylvie	<i>leusee pour a Olivier et ABREY ROU</i>		
MAZOUAUD Pascal	<i>[Signature]</i>	CARTEAUD Jean-Claude	
MILLARET Francis	<i>[Signature]</i>		
MORIN Pierre	<i>[Signature]</i>	GAUDOU Corinne	
NADAL Jean-Michel	<i>[Signature]</i>		
NEGRIER François	<i>[Signature]</i>		
NEYCENSAS Christian	<i>[Signature]</i>		
NIQUOT Pierre	<i>[Signature]</i>	FUHRY Dominique	
OUISTE Alain	<i>[Signature]</i>		
PEYROU Alain	<i>[Signature]</i>	DUVERNEUIL Max	
RATINAUD Monique	<i>[Signature]</i>		
RAVON Jean-Robert	<i>[Signature]</i>	GAY Serge	
REVIDAT Francis			
ROUMAILLAC Catherine	<i>[Signature]</i>		
SECHERE Claude	<i>[Signature]</i>		
THOMAS François	<i>[Signature]</i>		
THORNE Fabienne	<i>[Signature]</i>		
VAN DEN DRIESSCHE Bernadette	<i>leusee pour a Francois NEGRIER</i>		
VILHES Frédéric	<i>[Signature]</i>		